

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition de la commission,

DÉLIBÈRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le Maire,



André POINTET

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

Bersier
Levrault

ID : 073-200084572-20210211-2021_02_11_07-DE